



## **Face à la menace de taxes chinoises, la FEVS demande à la France d'agir clairement et fortement pour trouver une solution négociée entre l'Union européenne et la Chine.**

**Paris, le 4 octobre 2024.- Le Président de la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux (FEVS) a rencontré aujourd'hui la Ministre déléguée au commerce extérieur, afin d'évoquer la situation des producteurs de cognac, armagnac et brandies. Après l'adoption, par l'Union européenne, de droits à l'encontre des véhicules électriques chinois, il est plus que jamais nécessaire de rechercher une solution négociée permettant de résoudre ces conflits.**

Le Président de la FEVS, Gabriel PICARD, a indiqué à la ministre chargée du commerce extérieur, Sophie Primas, son regret qu'avec le vote de ce jour, la France n'ait pas choisi de donner plus de temps à la négociation entre les deux parties dans le dossier des véhicules électriques.

Il n'est pas envisageable d'entrer dans une confrontation entre les deux parties, qui serait particulièrement violente pour les filières du cognac, de l'armagnac et du brandy français, qui sont totalement étrangères au conflit sur les véhicules électriques.

Pour Gabriel Picard, « *il est désormais indispensable que la France indique clairement à la Commission européenne qu'il y a une exigence forte à trouver, de manière urgente, une solution négociée qui convienne aux parties, solution qui doit inclure la résolution de l'enquête touchant les spiritueux français* ».

**À propos de la FEVS :** *La Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux (FEVS) réunit environ 550 entreprises exportatrices de vins et spiritueux de France, représentant ensemble 85% des exportations françaises de vins et spiritueux.*